

Résultats de l'évaluation de l'incidence algorithmique

Version: 0.9.1

Détails du projet

1. Nom de la personne sondée

Divers intervenants à IRCC

2. Titre du poste

p/a

3. Ministère

Citoyenneté et de l'Immigration (Ministère de la)

4. Direction

Diverses direction générales à l'ircc

5. Titre du projet

Utilisation d'outils d'automatisation pour faciliter le traitement des demandes de réfugiés parrainés par le secteur privé

6. Identifiant du projet provenant du Plan TI

7. Programme ministériel (Cadre ministériel des résultats)

réfugiés

8. Phase du projet

Implémentation

[Points: 0]

9. Veuillez fournir une description du projet :

Le système d'automatisation permet de simplifier le traitement des deux parties des demandes de réfugiés parrainés par le secteur privé : la partie concernant le parrainage et la partie concernant le réfugié. Lors de l'examen d'une demande, le système numérise d'abord la partie concernant le parrainage afin de détecter les cas courants qui peuvent être approuvés automatiquement. Toutes les parties concernant le parrainage qui ne sont pas automatiquement approuvées par le système seront examinées par un agent lors du processus manuel actuel. Pour la deuxième partie de la demande, soit celle concernant le dossier du demandeur d'asile, le système permet de trier et d'attribuer des demandes aux agents en fonction de leur expertise et des capacités des bureaux de migration à l'étranger au sein desquels ils travaillent. Cela permet de mieux exploiter le réseau des agents des visas et de réduire les écarts liés aux délais de traitement des demandes au sein des bureaux d'immigration. Les décisions sur la partie concernant le réfugié ne sont pas automatisées; elles sont toutes prises par un agent selon l'évaluation de la demande qu'il fait.

Facteur opérationnel / Incidence positive

10. Qu'est-ce qui motive votre équipe à introduire l'automatisation dans ce processus

décisionnel? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Arriéré de travail ou de cas existant

Utilisation d'approches novatrices

Autre (veuillez préciser)

11. S'il vous plait décrire

À propos du système

12. Veuillez indiquer laquelle des capacités suivantes s'applique à votre système.

Optimisation des processus et automatisation des flux de travail: Analyser de vastes jeux de données pour déterminer et corriger les anomalies, les modèles de grappes, prévoir les résultats ou les façons d'optimiser; et d'automatiser des flux de travail spécifique.

Section 1: Niveau d'incidence: 2

Cote actuelle : 47

Cote d'incidence brute : 47

Cote d'atténuation : 35

Section 2: Exigences spécifiques au niveau d'incidence 2

Examen par les pairs

Au moins l'une des suivantes :

- Expert qualifié d'une institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.
- Membres qualifiés d'une faculté d'un établissement postsecondaire.
- Chercheurs qualifiés d'une organisation non gouvernementale pertinente.
- Tiers fournisseur à forfait avec une spécialisation connexe.
- Publication des spécifications du système décisionnel automatisé dans une revue à comité de lecture.
- Un comité consultatif des données spécifié par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Avis

Avis en langage simple publié par l'entremise de tous les modes de prestation de services utilisés (Internet, en personne, par courrier, par téléphone).

Maillon humain de la prise de décisions

Des décisions peuvent être prises sans participation humaine directe.

Exigences en matière d'explication

En plus de toute exigence juridique applicable, s'assurer qu'une explication significative soit fournie avec toute décision qui a conduit à un refus de prestation, de service ou autre mesure réglementaire.

Formation

Documents sur la conception et la fonctionnalité du système.

Planification des mesures d'urgence

Aucune

Approbation de l'exploitation du système

Aucune

Autres exigences

La Directive sur la prise de décisions automatisée comprend également d'autres exigences qui doivent être respectées pour tous les niveaux d'incidences.

[Lien vers la Directive sur la prise de décisions automatisée](#)

Contactez le bureau de l'AIPRP de votre établissement pour discuter de l'exigence d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conformément à la Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Section 3: Questions et réponses

Section 3.1: Questions et réponses liées aux risques

Profil de risque

1. Le projet fait-il l'objet d'un examen public approfondi (e.g.: en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée) et/ou de litiges fréquents?

Oui [Points: +3]

2. Les clients de ce secteur d'activité sont-ils particulièrement vulnérables?

Oui [Points: +3]

3. Les enjeux des décisions de ce programme sont-ils très élevés?

Oui [Points: +4]

4. Ce projet aura-t-il d'importantes répercussions sur le personnel, que ce soit en termes de nombre ou de rôle?

Non [Points: +0]

Autorité de projet

5. Avez-vous besoin d'une nouvelle autorisation en termes de politiques pour ce projet ?

Non [Points: +0]

À propos de l'algorithme

6. L'algorithme utilisé sera un secret (commercial)

Non

[Points: +0]

7. Le processus algorithmique sera difficile à interpréter ou à expliquer

Non

[Points: +0]

À propos de la décision

8. La décision s'applique-t-elle à l'une ou l'autre des catégories ci-dessous (*Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Autre (veuillez préciser)

[Points: +1]

9. S'il vous plait décrire services d'immigration

Évaluation de l'incidence

10. Le système sera-t-il seulement utilisé pour aider un décideur?

Non

[Points: +0]

11. Le système remplacera-t-il une décision qui serait autrement prise par un humain?

Oui

[Points: +3]

12. Le système remplacera-t-il les décisions humaines qui exigent du jugement ou de la discrétion?

Oui

[Points: +4]

13. Veuillez décrire la ou les décisions qui seront automatisées

Le système automatisera les approbations de la partie concernant le parrainage pour ce qui est de la résidence permanente dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) pour certaines demandes courantes. Les refus ne seront pas automatisés. Même dans les cas où la partie concernant le parrainage est approuvée par le système, les agents continuent de prendre la décision définitive pour chaque demande.

14. Le système est-il utilisé par une partie de l'organisation différente de celle à laquelle appartiennent ceux qui l'ont développé?

Oui

[Points: +4]

15. Les incidences découlant de la décision sont-elles réversibles?

Réversible

[Points: +1]

16. Combien de temps les incidences de la décision dureront-elles?

La plupart des incidences sont sans limite dans le temps.

[Points: +4]

17. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

L'algorithme fera une évaluation positive de l'éligibilité qui sera rarement annulée.

18. Les incidences de la décision sur les droits ou libertés des personnes seront probablement

les suivantes :
Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

19. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

Le système évalue les éléments de données dans les demandes présentées à IRCC en vue de trier les demandes et d'automatiser certaines décisions favorables concernant le parrainage. Par ailleurs, les règles du système n'utilisent que les éléments de données ayant un lien clair avec les exigences législatives et réglementaires liées au programme. Le système ne refuse jamais de demandes, ni ne recommande de refus. Tous les refus continuent d'être effectués par des personnes, conformément à la pratique actuelle. Toutes les demandes pour lesquelles la recevabilité ne peut pas être approuvée par le système feront l'objet d'une évaluation entièrement individualisée par les agents, conformément à la pratique habituelle. Pour les demandes dans lesquelles la décision favorable concernant le parrainage est automatisée par le système, ce dernier est uniquement capable de déterminer que cette partie a été approuvée avant que la partie concernant la demande d'asile ne soit triée et envoyée à un agent afin qu'il puisse examiner sa recevabilité et vérifier l'admissibilité du demandeur. Même dans les cas où le parrainage est approuvé par le système, les agents continuent de prendre les décisions définitives concernant toutes les demandes. L'incidence du triage effectué par le système sur les agents décideurs est limitée, car ils ne connaîtront pas les règles utilisées par le système pour le triage en question ni les décisions automatisées favorables concernant le parrainage, et ils ne recevront pas de renseignement complet sur l'analyse effectuée par le système. De plus, le système ne formule pas de recommandations à l'intention des agents. Chaque évaluation d'une demande effectuée par un agent sera individualisée. Les règles du système ont été examinées par des agents expérimentés, des experts en droit, en politiques, en science des données et en protection de la vie privée ainsi que des décideurs principaux afin de veiller à ce qu'elles soient logiques, compréhensibles et harmonisées avec les critères de recevabilité établis. Une surveillance régulière et des mesures d'assurance de la qualité aideront également à veiller à ce que le système continue de fonctionner comme prévu ainsi qu'à détecter rapidement et à atténuer toute incidence négative imprévue, comme les biais ou la discrimination.

20. Les incidences de la décision sur la santé et le bien-être des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

21. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

On s'attend à ce que le système ait peu ou pas d'incidence négative sur la santé et le bien-être des personnes, car il sera utilisé uniquement dans le but d'automatiser certaines décisions favorables concernant le parrainage et de trier les parties non automatisées de la demande concernant le parrainage et la demande d'asile pour qu'elles soient transmises aux agents à des fins de décision.

22. Les incidences de la décision sur les intérêts économiques des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

23. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

On s'attend à ce que le système ait peu ou pas d'incidence négative sur les intérêts économiques des personnes, car il sera utilisé uniquement dans le but d'automatiser certaines décisions favorables concernant le parrainage et de trier les parties non automatisées de la demande concernant le parrainage et la demande d'asile pour qu'elles soient transmises aux agents à des fins de décision.

24. Les incidences de la décision sur la pérennité d'un écosystème environnemental seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

25. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

On s'attend à ce que le système ait peu ou pas d'incidence négative sur la pérennité d'un écosystème, car il sera utilisé uniquement dans le but d'automatiser certaines décisions favorables concernant le parrainage et de trier les parties non automatisées de la demande concernant le parrainage et la demande d'asile pour qu'elles soient transmises aux agents à des fins de décision.

À propos des données - A. Source des données

26. Le système de décision automatisé utilisera-t-il des renseignements personnels comme données d'entrée?

Oui

[Points: +4]

27. Avez-vous vérifié que l'utilisation des renseignements personnels est limitée à ce qui est directement lié à la prestation d'un programme ou d'un service?

Oui

[Points: +0]

28. Les renseignements personnels des individus sont-ils utilisés dans un processus décisionnel qui affecte directement ces individus?

Oui

[Points: +2]

29. Avez-vous vérifié si le système utilise les renseignements personnels d'une manière compatible avec: (a) les fichiers de renseignements personnels (FRP) et évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) de vos programmes ou (b) les modifications prévues ou mises en oeuvre des FRP ou des EFVP qui tiennent compte des nouveaux usages et processus?

Oui

[Points: +0]

30. Quelle est la classification de sécurité la plus élevée des données d'entrée utilisées par le système? (N'en choisir qu'une seule)

Protégé B/Protégé C

[Points: +3]

31. Qui contrôle les données?

Gouvernement fédéral

[Points: +1]

32. Les données utilisées par le système proviendront-elles de plusieurs sources différentes?

Oui

[Points: +4]

33. Le système aura-t-il besoin de données d'entrée provenant d'un appareil connecté à Internet

ou à la téléphonie? (P. ex., internet des objets, un Capteur)
Non [Points: +0]

34. Le système interagira-t-il avec d'autres systèmes des TI?
Non [Points: +0]

35. Qui a recueilli les données utilisées pour préparer le système?
Votre institution [Points: +1]

36. Qui a recueilli les données d'entrée utilisées par le système?
Votre institution [Points: +1]

À propos des données - B. Type de données

37. Le système exigera-t-il l'analyse de données non structurées pour faire une recommandation ou prendre une décision?
Non [Points: 0]

Section 3.2: Questions et réponses liées aux mesures d'atténuation

1. Intervenants internes (politique et planification stratégiques, gouvernance des données, politique du programme, etc.)
Oui [Points: +1]

2. Quels intervenants internes avez-vous consulté?
Politique et planification stratégiques
Politique du programme
Services légaux
Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Gouvernance des données
Expérience client / Gestion de la relation client
Autre (décrire)

3. S'il vous plaît décrire

4. Intervenants externes (société civile, universités, industrie, etc.)
Oui [Points: +1]

5. Quels intervenants externes avez-vous consulté?
Commissariat à la protection de la vie privée
Société civile

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Qualité des données

6. Disposez-vous de processus documentés pour tester les jeux de données en fonction de biais et d'autres résultats inattendus? Par exemple, ceci pourrait inclure une expérience dans l'application de cadres, de méthodes, de lignes directrices ou d'outils d'évaluation.
Oui [Points: +2]

7. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]
8. Avez-vous élaboré un processus permettant de documenter la façon dont les problèmes de qualité des données qui seront résolus pendant le processus de conception?
Oui [Points: +1]
9. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]
10. Avez-vous entrepris une analyse comparative entre les sexes plus des données?
Oui [Points: +1]
11. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]
12. Dans votre établissement, existe-t-il des responsables de la conception, du développement, de la maintenance et de l'amélioration du système?
Oui [Points: +2]
13. Disposez-vous d'un processus documenté pour gérer le risque que des données périmées ou non fiables soient utilisées pour prendre une décision automatisée?
Oui [Points: +2]
14. Cette information est-elle publiquement disponible?
Non [Points: +0]
15. Les données utilisées pour ce système seront-elles affichées sur la portail du gouvernement ouvert?
Non [Points: +0]

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Équité procédurale

16. La piste de vérification permet-elle de déterminer les pouvoirs ou les pouvoirs délégués prévus par la loi?
Oui [Points: +1]
17. Le système fournit-il une piste de vérification qui enregistre toutes les recommandations ou décisions prises par le système?
Oui [Points: +2]
18. Est-ce que tous les points de décision clés peuvent être identifiés dans la piste de vérification?
Oui [Points: +2]
19. Est-ce que toutes les décisions clés sont liées à une législation, politique ou à une procédure pertinente?
Oui [Points: +1]
20. Avez-vous un journal détaillant toutes les modifications apportées au modèle et au système?

- Oui [Points: +2]
21. Est-ce que la piste de vérification indique tous les points de décision pris par le système?
Oui [Points: +1]
22. La piste de vérification générée par le système peut-elle être utilisée pour aider à produire une notification de la décision (y compris un énoncé des motifs ou une autre notification) au besoin?
Oui [Points: +1]
23. La piste de vérification permet-elle de déterminer précisément quelle version du système a été utilisée pour chaque décision qu'elle appuie?
Oui [Points: +2]
24. La piste de vérification indique-t-elle qui est le décideur autorisé?
Oui [Points: +1]
25. Le système est-il en mesure de justifier ses décisions ou ses recommandations au besoin?
Oui [Points: +2]
26. Avez-vous un processus en place pour accorder, surveiller et révoquer l'autorisation d'accès au système?
Oui [Points: +1]
27. Avez-vous un mécanisme pour recueillir les commentaires des utilisateurs du système?
Oui [Points: +1]
28. Avez-vous un processus de recours prévu ou établi pour les clients qui souhaitent contester la décision?
Oui [Points: +2]
29. Le système permet-il à une personne de passer outre aux décisions du système?
Oui [Points: +2]
30. Avez-vous un processus en place pour consigner les cas où des dérogations ont été effectuées?
Oui [Points: +1]
31. Avez-vous des processus en place pour enregistrer les modifications apportées au fonctionnement ou au rendement du système?
Oui [Points: +2]
32. Avez-vous préparé un dossier conceptuel à l'intention du Comité d'examen de l'architecture d'entreprise du gouvernement du Canada?
Non [Points: +0]

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Confidentialité

33. Si votre système implique l'utilisation de renseignements personnels, avez-vous entrepris une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ou révisé une évaluation existante?
Non [Points: +0]

34. Avez-vous conçu et intégré la sécurité et la confidentialité dans vos systèmes dès la phase de conception du projet?

Oui

[Points: +1]

35. Les informations sont-elles utilisées dans un système fermé (c'est-à-dire sans connexion à Internet, Intranet ou tout autre système)?

Non

[Points: +0]

36. Si le partage de renseignements personnels est impliqué, un accord ou un arrangement avec des garanties appropriées a-t-il été établi?

Non

[Points: +0]